



## **Lettre spéciale d'informations n°4** de Christiane Charnay, maire de Givors

Le 12 mai 2020,

Chères Givordines, chers Givordins,

La ville de Givors vous adresse 2 masques en tissu réutilisables par foyer, provenant des commandes passées par la ville et par la Métropole de Lyon.

La région Auvergne Rhône-Alpes a commandé un masque par habitant. Les modalités de distribution qui commencent par les villages et les petites communes ne permettent pas à ce jour de connaître la date de livraison par la Région à la Mairie de Givors.

Si vous avez besoin de plus de masques pour votre foyer, une distribution va être organisée (pour les + de 11 ans) aux lieux et dates indiqués dans le planning que vous trouverez au verso, à raison d'un masque par personne.

Le retrait des masques se fera uniquement sur présentation de pièces justificatives, afin de déterminer le nombre de personnes au foyer, et donc le nombre de masques à récupérer.

- Pièce d'identité avec l'adresse correspondante : carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire,
- Si l'adresse est différente : justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité, de gaz, de téléphone fixe, d'accès internet ou d'eau), et éventuellement attestation d'hébergement (avec les justificatifs de domicile de la personne qui héberge. Justificatif(s) numérique(s) accepté(s),
- Pour le nombre de personnes du foyer : livret de famille, attestation CAF ou taxe d'habitation (bail de location ou acte notarié de propriété si vous êtes résident depuis moins d'un an).

Il sera également possible de récupérer les masques pour d'autres personnes que son cercle familial, pour des voisins, pour les personnes les plus fragiles en présentant les justificatifs de la personne concernée.

Si vous n'êtes pas disponible aux dates prévues sur votre quartier, vous avez la possibilité de vous rendre sur un autre point de distribution, une seule fois (des contrôles seront effectués).

*Prenez soin de vous  
et de vos proches*

Christiane Charnay  
Maire de Givors



Votre mairie répond à vos questions :

Horaires des permanences du matin : 8h30-12h30

Horaires des permanences de l'après-midi : 13h30-17h30

Sauf :

- Lundi 25 mai à la salle Malik Oussekiné (parking du conservatoire) de 8h30 à 19h en continu
- Mercredi 27 mai à la Maison Citoyenne des Plaines de 8h30 à 17h30 en continu

QUARTIER	POINT DE DISTRIBUTION	1 <sup>ÈRE</sup> PERMANENCE	2 <sup>ÈME</sup> PERMANENCE
<b>CENTRE VILLE</b>	Salle Malik Oussekiné	lundi 25 mai de 8h30 à 19h en continu mardi 26 mai matin	
<b>BANS</b>	Gymnase de Bans	lundi 25 mai matin	vendredi 29 mai après-midi
<b>FREYDIÈRE</b>	Salle Roger Gaudin	lundi 25 mai après-midi	vendredi 29 mai matin
<b>HAUTS DE GIVORS</b>	Devant le cimetière, avec un camion des services municipaux	lundi 25 mai après-midi	mercredi 27 mai matin
<b>PRESQU'ÎLE</b>	Maison citoyenne des tours Thorez	mardi 26 mai matin	jeudi 28 mai après-midi
<b>PRESQU'ÎLE CANAL</b>	Maison Picard	mercredi 27 mai après-midi	jeudi 28 mai matin
<b>LES PLAINES</b>	Maison citoyenne des Plaines	mercredi 27 mai en continu de 8h30 à 17h30	
<b>LES PLAINES</b>	Gymnase Anquetil	Mardi 26 mai après-midi	samedi 30 mai matin
<b>LES VERNES</b>	Salle Anne Franck	mardi 26 mai après-midi	jeudi 28 mai matin
<b>MONTROND VARISSAN</b>	À l'endroit du bureau de vote, avec un camion des services municipaux	mardi 26 mai matin	mercredi 27 mai après-midi
<b>SAINT-MARTIN-DE-CORNAS</b>	À côté de la chapelle, avec un camion des services municipaux	lundi 25 mai matin	mardi 26 mai après-midi
<b>LA RAMA</b>	ALSH	Mercredi 27 mai matin	Jeudi 28 mai après-midi

Votre mairie répond à vos questions :